

DOSSIER DE
CANDIDATURE
PERMIS CITOYEN

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Date du dépôt de dossier :

Contrepartie citoyenne effectuée le :

Epreuve théorique obtenue le :

5 premières leçons de conduite réalisées le :

Permis de conduite obtenu le :

HÔTEL DE VILLE
8 RUE SAINT GENEVIÈVE
91860 ÉPINAY-SOUS-SÉNART
Tél : 01.60.47.85.00
www.ville-epinay-senart.fr

PERMIS CITOYEN : Dispositif Municipal de soutien à la mobilité des jeunes

CONTEXTE

Aujourd'hui, l'obtention du permis est une étape incontournable pour intégrer la vie active. Véritable sésame, il est associé à l'autonomie et à l'indépendance. Il est un atout majeur pour mener à bien un projet professionnel.

C'est pourquoi, la ville d'Épinay-sous-Sénart propose une bourse au permis de conduire. Soucieuse d'inciter les jeunes à s'engager dans la vie de la ville, la Municipalité a souhaité créer un permis citoyen. Cela consiste, en échange d'une bourse de 600€, à effectuer une contrepartie, dans un service de la ville.

Pour vous porter candidat à ce dispositif, vous devez remplir ce dossier de candidature, qui, s'il est recevable, sera examiné en commission. Les candidats retenus seront invités à signer une Charte d'engagement.

Cette bourse de 600€ sera versée directement à l'auto-école.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE

- ❖ Être âgé de 18 à 25 ans.
- ❖ Être domicilié à Épinay-Sous-Sénart depuis au moins un an.
- ❖ Passer le Permis de conduire pour la première fois et ne pas être inscrit dans une auto-école, donc, ne pas être en apprentissage anticipée (AAC) ou conduite accompagnée.
- ❖ Effectuer une restitution de 70h dans un des services de la mairie.
- ❖ Avoir un projet professionnel pour lequel le permis de conduire est indispensable pour travailler.
- ❖ Avoir un moyen d'autofinancement pour le restant dû.
- ❖ S'engager à passer l'examen du code de la route et réaliser 5 leçons de conduite dans les 6 mois suivant la signature de la Charte d'engagement entre la Mairie et le Bénéficiaire.
- ❖ Réussir le permis de conduire dans les deux ans qui suivent la signature de la convention.

Passé ces délais (date à date), la convention tripartite sera caduque et aucune des parties (jeune, auto-école) ne pourront demander à la Ville un dédommagement.

EXAMEN DES DOSSIERS

3 étapes pour obtenir que votre candidature soit retenue :

- Remettre un dossier complet.
- Se présenter à la commission.
- Etre retenu par la commission.

La commission examine la pertinence de la demande afin d'évaluer si la bourse pourra réellement aider le jeune dans son projet professionnel. Elle vérifiera notamment la capacité à effectuer la contrepartie de 70h ainsi, que le financement du restant dû à l'auto-école.

A l'issue de cet entretien, le jeune recevra un courrier l'informant de la suite donnée à sa demande de bourse.

ÉTAPES POUR L'ATTRIBUTION DE LA BOURSE

1. Le PIJ remet au jeune une convention tripartite à faire signer à l'auto-école.
2. La convention est signée par toutes les parties avant le début de la formation.
3. Le PIJ contactera l'auto-école régulièrement pour vérifier la participation active du jeune à sa formation.
4. La contrepartie de 70h doit avoir été effectuée intégralement. Le code et les cinq leçons doivent être réalisés et payés par le jeune à l'auto-école.
5. Le jeune remet une attestation de réussite du code et de réalisation des 5 leçons de conduite au PIJ dans un délai de 6 mois maximum, ainsi qu'une facture de l'auto-école au nom de la ville avec l'identité du jeune.
6. Le PIJ fait effectuer le paiement du 1^{er} versement de 300 € à l'auto-école.
7. Le jeune règle les frais restant dûs pour la conduite à l'auto-école.
8. Le jeune apporte au PIJ l'attestation de réussite à l'examen de conduite dans un délai maximum de deux ans suivant la signature de la convention. Le PIJ fait effectuer le paiement du solde de la bourse (300 €).

Si les délais indiqués ne sont pas respectés (de date à date) le contrat tripartite sera caduc et aucune des parties (jeune et auto-école) ne pourront demander à la ville un dédommagement.

ÉLABORATION ET DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER

Pour vous porter candidat, après avoir vérifié que vous respectiez les critères d'attribution et avoir pris connaissance des dispositions citées ci-dessus, il vous faut :

- **Compléter l'ensemble du dossier de manière la plus précise possible.**

- **Rédiger deux lettres :**
 - Décliner les motivations relatives à votre projet professionnel impliquant la possession du permis de conduire.
 - Décrivez votre parcours et précisez votre projet professionnel.
 - Quelles sont vos motivations et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire ?

 - Présenter clairement votre contrepartie citoyenne afin d'évaluer votre engagement dans la vie de la ville.
 - Décrivez la contrepartie citoyenne que vous proposez de réaliser (contenu, service...).
 - Indiquer vos disponibilités en termes de dates pour réaliser les 70h.
 - Précisez en quoi votre contrepartie citoyenne est utile pour vous.
 - Précisez en quoi votre contrepartie citoyenne sera utile le service municipal qui vous accueillera.

- **Joindre les photocopies des pièces suivantes :**
 - Carte d'identité ou titre de séjour valide pour les ressortissants étrangers.
 - Attestation d'hébergement.

- **Joindre une photo d'identité récente (à coller sur la page suivante).**

- **Déposer ou envoyer votre dossier à l'adresse suivante :**

**Mairie d'Épinay-sous-Sénart
8 rue Sainte Geneviève
91860 Épinay-Sous-Sénart**

DOSSIER DE CANDIDATURE PERMIS CITOYEN

PHOTO

DEMANDEUR

Monsieur Mademoiselle

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

.....

Téléphone/Mobile :

E-mail :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

SITUATION DU DEMANDEUR

Salarié(e) Sans emploi
 Etudiant(e) Niveau d'étude :

1. CONDITION DE LOGEMENT

Autonome Chez les parents Hébergé(e) En foyer Autres

2. SITUATION PROFESSIONNELLE DES MEMBRES DU FOYER (SALARIÉ, EN RECHERCHE D'EMPLOI.....)

Père :

Mère :

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inscrivez toutes informations complémentaires vous semblant utiles à l'examen de votre dossier de candidature :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le signataire :

- déclare avoir pris connaissance des obligations liées à sa candidature pour obtenir une aide au permis de conduire automobile,
- s'engage à respecter les règles et obligations prévues par ce dispositif dont les conditions générales sont rappelées dans ce document,
- atteste sur l'honneur ne pas avoir déjà passé le permis de conduire, ni s'être déjà inscrit en auto-école
- certifie avoir communiqué l'ensemble des documents demandés.

A : Le :

SIGNATURE :

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

Date du dépôt de dossier :

Appréciation de la Commission Technique :

.....

Décision du jury :

Bénéficiaire

Non bénéficiaire

Motifs de la décision :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Service municipal d'affectation pour la restitution :

Date de réalisation de votre contrepartie :

Nom du responsable du service municipal confirmant l'accord pour la réalisation de cette contrepartie:

Nom :

Prénom :

Chef de service	Chef du Service Jeunesse	DGS	Cabinet du Maire	Elue en charge de la Jeunesse	Maire

Les informations contenues dans le dossier d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé au service jeunesse. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.